

Réunion du Conseil Municipal du 11 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze juin, à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric BRUNETEAU, Maire.

Date de convocation: 4 juin 2021

Présents : BRUNETEAU Frédéric, ROY Aurélie, LORET Estelle, RICHAUDEAU Fabienne, REGNIER Sandra PINEAUD Florentin, BERTRAND Rodolphe, YONNET Alain, RATEAUD Christine.

Absents excusés et ont donné pouvoir : BOBRIE Pascal a donné procuration à RICHAUDEAU Fabienne, JOLLY Thibaud a donné procuration à BRUNETEAU Frédéric.

Absents : néant

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : PINEAU Florentin

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation des procès-verbaux de 5 mars et 13 avril 2021
- 2) Convention entretien voirie entre les communes Le Mung et Geay
- 3) Modification du statut SDV17
- 4) Un point sur les travaux de voiries par le Syndicat de Voirie
- 5) Vente des parcelles cadastrées A 373 et A 374
- 6) Acceptation des dons faits à la commune
- 7) Groupement de commande SDEER
- 8) Délégation pour le remplacement de la secrétaire de mairie
- 9) Achat d'une débrousailluse
- 10) Questions diverses

1/ APPROBATION DU PRÉCÉDENT PROCÈS VERBAL DU 5 MARS ET DU 13 AVRIL 2021

Plusieurs observations ont été faites concernant le PV du 5 mars 2021 par Mme Richaudeau, sur notamment, le trop peu d'informations confiées avant les conseils municipaux concernant les points à l'ordre du jour.

M. le Maire a repris chaque point et a réaffirmé sa légitimité à donner de la transparence lors des conseils.

PV du 05/03/2021 approuvé avec :

Contre : 2

Abstention : 2

Pour : 7

Approbation à 7 voix

Aucune observation apportée au PV du 13/04/2021.

Approbation à 11 voix

2/ CONVENTION ENTRETIEN VOIRIE ENTRE LES COMMUNES LE MUNG ET GEAY

M. le Maire informe que les voiries limitrophes de la commune et GEAY, ont connu une forte dégradation liée aux inondations et doivent être remises en état. Il s'agit de Voies Communales :

VC 24a, VC 24b, VC 23 et le chemin rural du « Bois Brossard » pour une longueur totale de 2 232 m.

De ce fait, une convention entre les deux communes doit être signée afin de déterminer la part financière de chacune des collectivités.

Le chiffrage des travaux de réparation proposé par le Syndicat Départemental de la Voirie s'élève à :

- VC 23 + VC 24b : 47 355.23 euros H. T.
- Chemin « Bois Brossard » : 6 599.96 euros H. T.
- VC 24a : 13 162.96 euros H. T.
- Soit un total de : 67 118.15 euros H. T.

Avec un reste à charge de 6 711.81 euros H. T. pour les collectivités, soit 3 305.90 euros H. T. par collectivité.

M. Le Maire fait lecture de cette convention qui est approuvée à l'unanimité

Approbation à 11 voix.

3/ MODIFICATION DU STATUT SDV 17

M. le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Départemental de la Voirie annonçant les modifications des statuts et l'intégration de nouvelles communes. Il est proposé de délibérer et d'approuver en ce sens les modifications du statut.

Approbation à 11 voix.

4/ POINT SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE PAR LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE

M. le Maire annonce qu'à ce jour, aucun retour des demandes de subventions n'est reçu. Pour rappel, dans le fonctionnement, le budget alloué à la voirie est de 25 000 euros pour 2021.

Quatre zones ont été évaluées prioritaires au réaménagement par la commission voirie :

- Chemin des Vignes, aux Grandes Maisons, vers la Lanconnière-VC 18 et VC 19
- Le Monnerau, la boucle intérieure-VC 1
- Devant chez M. PICOULET Paul-VC 104
- Chemin des Grands Bois et des Chats, aux Tertres-VC 3 et VC 2

Quatre devis de $287.28+2\ 520.00+9\ 550.56+8\ 105.23 = 18\ 463.01$ euros TTC

Ces devis associés à ceux de la réparation des voies des Marais avec Geay (VC 24, VC 23 et Chemin du Bois Brossard), résultent d'un montant correspondant bien au budget.

Rodolphe BERTRAND demande si d'autres devis ont été faits. M. le Maire répond que le Syndicat Départemental de la Voirie travaille pour les collectivités, de ce fait il n'y a pas d'autres devis annoncés. La prochaine fois, il pourrait être envisagé éventuellement en demander d'autres auprès d'autres prestataires.

Approbation du conseil qui autorise la signature de ces derniers

Approbation à 11 voix.

5/ VENTES DES PARCELLES CADASTRÉES A 373 ET A 374

M. le Maire informe des suites de la vente des parcelles de la commune A 373 et A 374 à Mme Elsa MOLINARD et M. Mathieu GAUTHRAY.

Pour rappel : ces derniers qui, jusqu'à présent louent les parcelles, ont formulé leur demande d'achat à la mairie par courrier pour la somme de 2 500.00 euros. Le conseil municipal refusa cette demande pour propose la somme définitive de 5 000.00 euros. Mme MOLINARD et M. GAUTHRAY, sur courrier, acceptent la proposition de conseil.

M. le Maire propose de délibérer et de finaliser la vente.

Approbation à 11 voix.

6/ ACCEPTATION DES DONNS FAITS À LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe que le financement participatif mis en place pour récolter des fonds et électrifier la cloche « Julie » de l'église Notre Dame nécessite une acceptation des dons faits à la commune

Approbation du conseil qui autorise les dons fait à la commune

Approbation à 11 voix.

7/ GROUPEMENT DE COMMANDE SDEER

Monsieur le Maire informe que le Syndicat Départemental d'Electricité et Equipement Rural propose une mutualisation de la commande publique à l'échelle régionale pour l'achat d'énergies 2023-2025. Cette adhésion permettra de bénéficier de tarifs compétitifs en rapport aux tarifs réglementés de vente ainsi que de conditions contractuelles favorables.

Approbation à 11 voix.

8/ REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE LA SECRÉTAIRE

Le Maire employeur est chef du personnel. Il lui appartient d'assurer la continuité du service public. Pas de note de présentation

9/ ACHAT D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE

Monsieur le Maire informe que la débroussailleuse utilisée par l'agent communal est à nouveau inutilisée en l'état. Ce matériel vieillissant a déjà subi nombres réparations. Aussi, il est nécessaire d'investir dans un nouvel achat. Deux devis établis par SARL ASG Motoculture sont présentés :

- Marque SHINDAIWA 774.00 euros TTC
- Marque ISEKI 755.10 euros TTC

Le vendeur conseille la débroussailleuse de la marque ISEKI car identique à celle de la commune dont les pièces serviront en cas de réparation du nouveau matériel.

10/ QUESTIONS DIVERSES

- Un point sur les élections :
- Financement participatif
- Logo de la commune
- Demande de compte-rendu de la formation sur les nouvelles communes du 15/04/2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15.

LE SECRÉTAIRE,
PINEAU Florentin

LE MAIRE,
Frédéric BRUNETEAU

FEUILLE DE PRÉSENCE – CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2021

BRUNETEAU Frédéric

ROY Aurélie

PINEAUD Florentin

JOLLY Thibaud
EXCUSÉ – a donné pouvoir à
Frédéric BRUNETEAU

REGNIER Sandra

RICHAUDEAU Fabienne

BERTRAND Rodolphe

BOBRIE Pascal
EXCUSÉ – a donné pouvoir à
Fabienne RICHAUDEAU

LORET Estelle

YONNET Alain

RATEAUD Christine